

0850067L
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANDRE TIRAQUEAU
76 RUE DU GAINGALET
85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX
Tel : 0251691130

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Procès-verbal de la Copmission permanente du 23 mars 2018

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 70

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 04/04/2018

Réunie le : 17/04/2018

Sous la présidence de : Anne-Marie Gaertner

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20, R.421-22
- la délibération du conseil d'administration du 30/11/2017 acte n° 42 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente adopte de procès-verbal de la Commission permanente du 23 mars 2018

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Procès-verbal de la Commission permanente du 23 mars 2018 est adopté par la Commission permanente avec la modification suivante relative à la périodicité de l'année prochaine " des avis divergents ont été exprimés par des parents d'élèves "

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0